

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DES STATISTIQUES  
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

PROJET CAF/89/P01  
UNITE DE POPULATION ET DE PLANIFICATION POUR  
LE DEVELOPPEMENT (UPP)

MIGRATIONS DES HOMMES ET STRATEGIES  
D'INTEGRATION DE LA FEMME AU PROCESSUS  
DE DEVELOPPEMENT

Bangui, Février 1993

MIGRATIONS DES HOMMES ET STRATEGIES  
D'INTEGRATION DE LA FEMME AU PROCESSUS  
DE DEVELOPPEMENT

PAR: Mmes: - ZAMI Brigitte \*  
- DEDE Danièle \*  
Mr. ADAM Ahmat \*\*

Avec le concours du comité technique de l'UPP

---

\* Consultantes

\*\* Expert Demographe à l'UPP

## TABLE DES MATIERES

## CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

INTRODUCTION

- 1.1 Aspects culturels
- 1.2 Aspects économiques
- 1.3 Aspects démographiques
- 1.4 La migration

CHPITRE I: STATUT, CONDITIONS DE VIE ET ROLES  
SOCIO-ECONOMIQUES DE LA FEMME

- 1.1 Le statut de la femme centrafricaine
  - 1.1.1 Le statut traditionnel
  - 1.1.2 Le statut juridique de la femme
- 1.2 Les conditions de vie de la femme
  - 1.2.1 Le rôle social de la femme
  - 1.2.2 La femme et le mariage
  - 1.2.3 La femme et la fécondité
  - 1.2.4 La femme et la famille
  - 1.2.5 La femme et le décès
  - 1.2.6 La femme et la santé
  - 1.2.7 La femme et la scolarisation
- 1.3 Rôles économiques de la femme
  - 1.3.1 Les tractations commerciales en zone rurale
  - 1.3.2 Les activités en zones urbaines
- 1.4 Problématique de l'étude

CHAPITRE II INFLUENCES DE LA MIGRATION MASCULINE

- 2.1 Présentation de l'enquête
  - 2.1.1 Cadre de l'enquête
  - 2.1.2 Méthodologie de l'enquête
  - 2.1.3 Caractéristiques des femmes interrogées
- 2.2 Conséquences de la migration des hommes

- 2.2.1 Incidences sur le statut de la femme
  - 2.2.1.1 Femmes chefs de ménage
  - 2.2.1.2 Femmes sous tutelle d'un parent du migrant
- 2.3. Problèmes que rencontrent les femmes en rapport avec la migration masculine

**CHAPITRE III: STRATEGIE D'INTEGRATION ET DE RETRIBUTION DE LA FEMME DANS LE PROCESSUS DU DEVELOPPEMENT**

- 3.1 Actions entreprises en faveur de la femme
  - 3.1.1 Actions du Gouvernement
  - 3.1.2 Projets de développement
- 3.2 Stratégie pour une meilleure retribution de la femmes
  - 3.2.1 Les principaux problèmes freinant la promotion de la femme
- 3.3 Conclusion

**ANNEXE**

**BIBLIOGRAPHIE**

## Considérations méthodologiques

### 1) But de l'étude

En République Centrafricaine la question de la promotion de la femme a fait l'objet de préoccupations des différentes autorités depuis l'indépendance, comme en témoigne l'histoire des associations féminines centrafricaines et la mise en place d'une direction chargée de la promotion féminine. Mais ce n'est qu'à partir du Plan de développement économique et social de 1986 - 1990 que la promotion de la femme centrafricaine a été intégrée dans un plan de développement.

Le gouvernement avec l'appui de la communauté internationale a entrepris également de concrétiser sa volonté politique par l'élaboration d'un document de politique de promotion de la femme adoptée en mai 1989. La mise en oeuvre de cette politique devra assurer la prise en compte effective des besoins et priorités de la femme centrafricaine afin de lui garantir une véritable promotion socio-économique.

Certaines études ont déjà été réalisées dans le sens de l'intégration de la femme au processus de développement grâce au soutien financier du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF ( voir annexe).

Il s'agit maintenant de voir dans quelle mesure la femme peut également profiter des retombées du développement, et ainsi favoriser une contribution décisive de la femme au développement du pays. C'est ce que nous allons essayer d'examiner dans cette étude qui constitue donc une contribution supplémentaire à l'action du Gouvernement. Elle mettra l'accent sur l'impact des migrations des hommes sur les conditions de vie des femmes et leur participation à la vie productive.

Elle s'articule de la manière suivante:

- l'introduction présente le contexte général dans lequel vit la femme en R.C.A.

- le premier chapitre s'attache à donner un aperçu du statut de la femme au regard de la tradition et de la loi. Cela doit permettre de se faire une idée des différentes situations de la femme et de l'impact de son statut sur ses attitudes et comportements dans la vie. Ce chapitre permet également de dégager l'importance du rôle économique de la femme dans la société et fait ressortir la problématique de l'étude.
  
- Dans le deuxième chapitre, il est surtout question d'analyser l'impact de la migration des hommes sur le rôle et le statut traditionnel de la femme.
  
- Une stratégie d'intégration de la femme pour une meilleure rétribution sera proposée dans le troisième chapitre.

## INTRODUCTION

Il importe avant d'aborder le sujet de notre étude, de prêter davantage attention au contexte dans lequel vit la femme centrafricaine, car le problème des femmes doit être envisagé de façon générale, avec ses effets sur l'ensemble du processus de développement et de façon sectorielle dans le but de tenir compte de tous les aspects du développement. En effet, les femmes centrafricaines représentent 51 % de la population totale et 43,1 % de la population active (MEPSCI, BCR, 1988). Et donc, elles constituent une potentialité dont on ne peut négliger le rôle.

### 1.1. Aspects culturels

La RCA regorge d'une multitude de dialectes parlés (74 selon le BCR 1988) qui correspondent aux différentes ethnies qui vivent sur son territoire. A côté de celles-ci, il y a deux langues officielles: le français et le sango qui sont parlés par la quasi-totalité des centrafricains . Bien qu'il y ait plusieurs ethnies, la perception sociale de la femme demeure la même sur tout le territoire.

### 1.2. Aspects économiques

L'économie centrafricaine est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage. En effet 82 % des activités économiques s'exerce dans le secteur primaire. Et selon les statistiques, les personnes qui ont une profession d'agriculteur, d'éleveur ou de forestier représentent 78,5 % des personnes actives occupées. Au recensement de la population de 1988, la population en âge de travailler présentait un taux brut d'activité de 48,2 % . Ce taux s'élève à 52 % pour les hommes et 44,3 % pour les femmes.

Depuis quelques années, on assiste à une récession généralisée de l'économie due à :

- une chute grave des recettes fiscales,
- un déficit budgétaire,
- un gonflement de la dette publique.

Cette récession se traduit par l'apparition du secteur informel dans les centres urbains. Dans ce secteur les femmes y sont nombreuses.

### 1.3. Aspects démographiques

Au dernier recensement de la population en 1988, la population totale de la RCA était estimée à 2.688.426 habitants (MEPSCI, BCR, 1991). Celle-ci est très inégalement répartie sur le territoire national. Dans la partie ouest du pays, la densité moyenne dépasse 6 habitants au Km<sup>2</sup> alors que dans la région du Nord et du Nord-Est cette densité est de l'ordre de 0,5 habitants au Km<sup>2</sup> (MEPSCI, BCR, 1991).

On relève aussi que la situation démographique de la RCA présente une prédominance du sexe féminin. En effet, le rapport de masculinité est inférieur à 100, plus exactement 96,6 hommes pour 100 femmes (MEPSCI, BCR 1991).

L'écart numérique entre les hommes et les femmes se fait plus sentir en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, le rapport de masculinité en milieu urbain est de 98,3 alors que celui du milieu rural est de 95,6. Ces données montrent que l'on rencontre relativement plus d'hommes en milieu urbain qu'en milieu rural. On pourrait expliquer cette situation par le fait que les hommes ont une plus grande propension à migrer vers les zones urbaines que les femmes.

Pour ce qui est des ménages centrafricains, on note que la taille moyenne des ménages, est de l'ordre de 4,7 personnes (MEPSCI, BCR, 1991). En général, ils sont dirigés par un homme. Un chef de ménage sur cinq est de sexe féminin. L'âge moyen auquel

L'homme devient chef de ménage est certes élevé (40 ans) en RCA, mais celui des femmes est encore plus élevé encore (45 ans).

La RCA connaît une croissance urbaine positive soit un taux d'urbanisation de 36,5 % en 1988 contre 32,4 % en 1975. Cette évolution positive de l'urbanisation s'observe également dans toutes les préfectures sauf celles de la Lobaye, du Mbomou, de la Haute-Kotto et de la Vakaga.

#### 1.4 La migration

En République centrafricaine, le type de migration qui se pratique le plus couramment est l'exode rural. Cependant, d'après les résultats du recensement de la population en 1988, il y a une tendance vers un changement de direction pour ce qui est des mouvements migratoires internes selon le milieu de résidence.

Les mouvements issus d'une zone s'effectuent majoritairement (environ 75%) vers trois préfectures en plus de Bangui. Il s'agit des préfectures suivantes:

- Ombella-MPoko;
- Sangha Mbaéré;
- Haute Kotto.

La motivation à l'origine de la migration des hommes en R.C.A, est le plus souvent d'ordre socio-économiques (BANGAMBOULOU, MBOZANGUE, 1991):

- baisse du pouvoir d'achat;
- recherche d'activités plus rémunératrices;
- formation

Par comparaison, les motivations à l'origine de la migration des femmes sont les suivantes:

- rejoindre les parents;
- suivre le mari;
- faire du commerce.

La migration s'effectue surtout par des hommes jeunes dont la force de travail est importante. De ce fait leur absence crée un déséquilibre au niveau de la productivité au sein des ménages

et entraîne une modification de la configuration familiale amenant ainsi la femme à jouer un rôle que ne lui conférerait pas son statut selon la tradition.

Pour avoir une idée sur l'ampleur du phénomène dans le Tiers-Monde, citons une étude (J.BISSILLIAT, M. FIELOUX, 1983) qui montre que le rôle de chef de famille est assumé par les femmes à cause de la migration des hommes représente 36 % au Kenya, 20 % aux Philippines et 25 % au Lesotho.

Dans les chapitres qui vont suivre, nous allons pouvoir examiner le poids de la coutume et des traditions ainsi que du phénomène migratoire des hommes sur le statut et le rôle de la femme centrafricaine

## CHAPITRE I:

**Statut, condition de vie et rôle socio-économique de la femme**

La situation de la femme centrafricaine dépend de plusieurs facteurs internes que sont la coutume, le droit et l'économie;

Dans les paragraphes qui suivent, nous allons identifier ces différents facteurs qui ont un impact sur le statut et le rôle de la femme.

**1.1. Le STATUT DE LA FEMME CENTRAFRICAINE**

Le statut de la femme centrafricaine ressemble à bien des égards, à celui de ces soeurs d'Afrique noire et se traduit par une position sociale juridique et économique bien vulnérable comme nous allons le voir.

**1.1.1. Femme et tradition :**

La société centrafricaine est de type patrilinéaire. Le système de descendance, le mode de filiation et la succession ne sont assurés que par les hommes: ce qui leur confère une toute puissance que l'on retrouve particulièrement dans les liens du mariage.

Autrefois l'individu évoluait dans le système de famille élargie, gréffée d'une multitude de collatéraux. La famille était composée de parents du mari, de ceux de la femme, des personnes issues des alliances entre clans.

Compte tenu de sa position dans la famille et dans la société, la femme subit l'influence de l'homme et des groupes familiaux qui jouent un rôle prépondérant dans le maintien des traditions. La femme se doit d'observer une attitude de soumission envers son mari et les autres hommes du clan. Ce système ne peut donc en aucun cas assurer aux femmes une

participation directe aux prises de décisions sur la vie de la communauté villageoise. Les femmes sont généralement consultées de manière informelle par leurs conjoints.

Bien que traditionnellement quelques femmes (notamment les femmes âgées, les tantes paternelles "Oumba") aient l'autorisation d'émettre leurs avis sur certaines questions importantes touchant la vie du clan, en dernier ressort, ce sont les hommes qui prennent les décisions en tant que chef de famille, même sur les questions concernant directement la femme. Dans la coutume, la femme est appelée à être mère et épouse, et c'est dans ces deux rôles qu'elle est le plus valorisée. En tant qu'épouse, il lui fallait donc un grand nombre d'enfants. Son statut de la femme dans le lignage ou alliance dépendait beaucoup de sa descendance. Il en découle que les décisions en matière de fécondité expriment plus une relation de l'individu avec le lignage qu'une relation entre deux conjoints.

La femme était également valorisée pour son rendement au travail. Dans ce contexte, la jeune fille était élevée pour être à la fois une mère parfaite et une épouse travailleuse. Dès sa plus tendre enfance, on lui apprenait à être respectueuse envers les aînées, à ne pas prendre la parole en public pour exprimer ses opinions personnelles. La jeune fille devait secourir sa mère dans les différentes tâches traditionnellement réservées aux femmes ( D. DEDE, B. ZAMI, 1990).

Cette tradition maintenait la femme dans une position d'infériorité permanente où elle avait surtout de devoirs envers la société. Le colonisateur, sans doute choqué par certaines pratiques coutumières, dut prendre quelques textes destinés à protéger la femme. Et dès l'accession du pays à l'indépendance, le législateur centrafricain prit le relais.

### 1.1.2 Le statut juridique de la femme :

La condition juridique de la femme continue à être dominée par le poids important de la coutume qui se traduit par des mentalités plutôt rétrogrades à l'encontre des femmes malgré certaines mesures juridiques qui proclament le principe de liberté et d'égalité entre les deux sexes.

De nos jours, certaines pratiques coutumières sont toujours en vigueur, par exemple le versement de la dot qui, malgré l'ordonnance n° 66/25 du 31 mars 1966 qui l'interdit sur toute l'étendue du territoire centrafricain en raison des abus constatés dans cette pratique, est toujours perçu comme une compensation versée à la belle famille pour les soins reçus pendant toute l'éducation de la jeune fille.

En R.C.A, on note néanmoins, malgré le poids de la coutume, que la condition juridique de la femme est régie par des lois et règlements qui sont soit des textes coloniaux, soit des textes pris après l'indépendance, comme on va le remarquer ci-après.

#### 1.1.2.1 Les textes coloniaux :

La finalité de ces textes était de garantir à la femme une certaine protection contre quelques abus coutumiers de la puissance maritale.

A titre d'exemples nous avons :

- la loi du 13 juillet 1907 sur le libre salaire de la femme mariée et la contribution des époux aux charges du ménage.
- la loi du 18 février 1938 supprimant l'incapacité de la femme mariée.
- la loi du 22 septembre 1942 accordant à la femme la libre disposition des biens qu'elle a acquis par l'exercice d'une activité professionnelle.

D'autres textes ont été pris pour protéger la jeune fille :

- le décret MANDEL du 15 juin 1937 qui avait pour but de permettre à la jeune fille de choisir librement son conjoint et qui imposait à la famille d'attendre un certain âge pour le mariage.
- le décret JACQUINOT de septembre 1952 qui interdisait aux parents l'exigence d'une dot excessive.

Mais en réalité, les femmes de l'Oubangui Chari furent très peu concernées par toute cette panoplie de textes car la population autochtone n'était pas instruite et donc était ignorante de toutes ces dispositions.

#### 1.1.2.2 Les textes pris après l'indépendance

##### \* Lois et législation en faveur de la femme

Lors de l'accession du pays à l'indépendance, le législateur centrafricain s'est trouvé confronté au problème de choix entre la coutume et la conception moderne du droit. Cette question a été réglée grâce à la législation française qui, ayant prévu cette situation, avait, par l'ordonnance PLANTEY du 06 octobre 1958, disposé qu'en l'absence de textes pris par le gouvernement local, les anciens textes coloniaux continuaient à s'appliquer.

Le législateur centrafricain a quand à lui pris quelques textes dont l'objectif principal était de protéger également la femme surtout dans sa vie professionnelle.

- l'article 7 de la loi 61/222 du 22 juin 1961 portant garantie fondamentale des fonctionnaires.
- l'article 96 de la loi 61/231 du 12 juin 1961 instituant le code du travail.
- l'ordonnance n° 66/26 du 31 mars 1966 sur le droit de la femme à l'instruction.

- la loi n° 59/65 du 28 juin 1959 portant réglementation de la caisse centrafricaine de retraite (pension).
- le décret n° 64/067 du 21 février 1964 portant création de la Direction de la Promotion Féminine.
- le décret n° 65/217 du 18 septembre 1969 chargée de préparer des projets de code centrafricain en matière de droit de la famille.

\* Les constitutions centrafricaines

Toutes les constitutions ont proclamé le principe, de la liberté et de l'égalité entre les deux sexes :

- Constitution du 16 février 1959,
- Constitution du 4 décembre 1976,
- Constitution du 5 février 1981,
- Constitution du 28 novembre 1986.

\* Les textes internationaux en faveur de la femme :

La République centrafricaine a ratifié les conventions internationales, protégeant la femme dans sa vie professionnelle, a adhéré et a ratifié, en 1990, la convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard de la femme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

A la lecture de tout cet apanage de dispositions juridiques, on serait tenté de se demander si les affirmations qui ont été faites précédemment concernant le statut de la femme centrafricaine sont justifiées. Malheureusement, elles le sont; car toute cette protection est insuffisante et les textes sont, dans la plupart des cas inappliqués au niveau des tribunaux. On note également en ce qui concerne l'élaboration du code des personnes et de la famille que les travaux à ce jour n'ont pas beaucoup progressé.

Par ailleurs, la famille est considérée comme le fondement même de la société et c'est la coutume qui continue à régir les

relations de la femme dans la famille à chaque étape importante de sa vie. Celle-ci comporte malheureusement des comportements rétrogrades à l'encontre de la femme.

## 1.2 LES CONDITIONS DE VIE DE LA FEMME

Le mode de vie de la femme à tous les stades de son existence, découle en grande partie de sa perception par la société qui est fortement empreinte de tradition. Cette situation se repercute dans son comportement dans la société, dans le mariage, dans ses relations avec la famille, lors des cas de décès et au niveau de sa propre santé et de sa scolarisation.

### 1.2.1. Le rôle social de la femme

La femme a la charge de veiller sur les personnes malades et les personnes âgées. Elle s'acquitte également d'autres obligations sociales liées à la vie de la famille comme l'organisation des mariages, des fêtes de villages, des places mortuaires et autres cérémonies. Dans ces circonstances, elle veille, à ce que chacun soit à sa place, et à ce que tout le monde ait à boire et à manger.

### 1.2.2. La femme et le mariage

Du point de vue de la pratique maritale nous distinguons le mariage civil du mariage coutumier qui se concrétise par le versement d'une dot. En cas de repudiation la dot restituée au mari.

Considérée comme un agent de production, la femme sera appréciée au sein de son foyer par son rendement aux travaux domestiques, champêtres et vis à vis de la belle famille. Cette conception explique en partie le développement de la polygamie qui, depuis lors, est devenue légale en RCA.

L'évolution de la famille centrafricaine a pour conséquence que autrefois signe extérieur de richesse, la polygamie revêt actuellement plusieurs formes. Beaucoup d'hommes pratiquent aussi ce que l'on appelle la polygamie déguisée. Mariés sous le régime monogamique, ils entretiennent régulièrement plusieurs maîtresses que la société considère comme des épouses.

Cette perception de la polygamie, diffère selon que les femmes se retrouvent en ville ou en zone rurale.

Dans les campagnes, les coépouses représentent les unes pour les autres une aide dans leurs travaux et pour cela elles se tolèrent. Par contre en ville, la situation est différemment perçue. Les femmes subissent de mauvaise grâce le phénomène.

### 1.2.3. La femme et la fécondité

Une descendance nombreuse représente pour la femme une source inestimable de considération et de prestige. Celle-ci constitue un moyen privilégié pour la femme de consolider sa position vis à vis de sa belle famille et dans le cas des unions polygamiques, à l'intérieur du groupe des co-épouses.

La fécondité en R.C.A est assez élevée comme dans la plupart des pays africains. D'après les résultats du dernier recensement de 1988, une femme centrafricaine a en moyenne 6,1 enfants au cours de sa vie féconde. On note également que cette fécondité est très précoce. 72 % de la descendance des femmes interviennent avant l'âge de 30 ans et le phénomène se retrouve surtout chez les adolescentes, ainsi en 1988, sur 1000 femmes de 15 à 19 ans, 170 ont eu une naissance.

La fécondité est aussi tardive chez la femme centrafricaine en ce sens qu'elle continue d'accoucher jusqu'à la ménopause. Au cours de l'année 1988, sur 1000 femmes de 45 à 49 ans, 83 ont eu une naissance.

Quant à la fécondité hors mariage, on note qu'elle est aussi élevée et qu'une femme célibataire a, en moyenne, 2,4 enfants. Il est à noter que cette fécondité a des repercussions très négatives sur la santé de la femme.

C'est pourquoi des dispositions ont été prises par le Gouvernement et certaines organisations non gouvernementales afin d'encourager la population à utiliser les différentes techniques de planification familiale.

#### 1.2.4. La femme et la famille

Au contact de la civilisation occidentale et avec la récession économique, on assiste de plus en plus, en zone urbaine surtout, à l'apparition de la famille nucléaire.

Du point de vue de la répartition des rôles, au sein de la famille, il y a toujours eu une division naturelle du travail selon le sexe. Certaines activités sont l'apanage des hommes comme la chasse, la grande pêche, la construction des cases, des pistes, l'éducation des garçons adolescents et les gros travaux champêtres.

Les femmes se partagent généralement entre les occupations suivantes : la procréation, les soins aux enfants ainsi que leur éducation, les tâches domestiques, les activités agricoles, commerciales, artisanales et sociales. Ces multiples responsabilités engendrent chez la femme une journée de travail plus longue et plus fatigante que chez l'homme.

#### 1.2.5 La femme et le décès

Dans la société centrafricaine lorsque survient le décès du mari, la veuve est malmenée par la belle famille et elle doit s'acquitter, dans certaines ethnies, d'une amende envers celle-ci, sous une forme pécuniaire et alimentaire.

Souvent accusée de sorcellerie, la femme est jugée responsable de la mort de son conjoint et se voit ainsi, même avec des enfants en bas âges complètement dépouillée des biens acquis pendant la vie commune. Le poids de la coutume est si fort que la femme mariée même celle qui possède une éducation et une formation, n'ose pas recourir aux tribunaux pour se faire rendre justice.

#### 1.2.6. La femme et la santé

Plusieurs facteurs concourent à fragiliser la femme dans ce domaine. Parmi ceux-ci figurent :

- une natalité précoce et tardive ainsi que des multiples grossesses,
- une insuffisance de formation due au fait que les filles sont souvent gardées à la maison
- La surcharge de travail;
- les tabous alimentaires empêchant la femme de consommer certains aliments
- les pratiques traditionnelles nefastes à la santé de la mère telle que l'excision.

Tous ces facteurs conjugués contribuent à une mortalité maternelle qui est une des plus élevées d'Afrique ( 6 à 8 %).

#### 1.2.7. La femme et la scolarisation

La situation de la femme du point de vue de la scolarisation reflète l'impact de la tradition qui privilégie la fonction de mère et d'épouse et perçoit négativement l'éducation d'une fille surtout en zone rurale. Par contre, appelés à devenir chefs de famille, les garçons sont plus encouragés que les filles à fréquenter l'école.

Le taux d'analphabétisme est révélateur de cette situation. Il est élevé chez la femme, 76 % contre 49 % chez l'homme

(MEPSCI ,BCR,1988) . A cela s'ajoutent les fortes déperditions scolaires dont les causes sont multiples :

- mariage précoce et maternité précoce et multiples,
- échecs scolaires répétés,
- difficulté financière des parents,

### 1.3 ROLES ECONOMIQUES DE LA FEMME

La femme centrafricaine intervient de façon importante dans l'économie du pays même si ce rôle n'apparaît pas assez dans les indicateurs nationaux.

En effet, dans les zones rurales les femmes aident leurs maris dans l'exploitation des cultures de rente (café, coton, tabac...) et elles font la culture vivrière. Elles pratiquent de manière encore très rudimentaire des tâches comme le sarclage, la récolte et le transport des produits.

En raison de la grave crise économique qui frappe le pays, la femme s'est vue obligée de s'investir dans des occupations plus lucratives, provoquant le développement du secteur informel. Cependant, la nature des interventions diffère de la zone rurale à la zone urbaine.

#### 1.3.1. Les tractations commerciales en zone rurale

Les tractations commerciales se déroulent soit au niveau des marchés quand elles peuvent y accéder ou alors aux abords des routes longeant le village. Les produits vendus proviennent du petit élevage, des activités artisanales et surtout des activités agricoles.

La plupart des femmes entretiennent des cultures diverses dans les champs ou dans les jardins potagers. Elles s'occupent de la production, de la transformation, du stockage et de la commercialisation des cultures vivrières.

Dans l'agriculture, les femmes représentent 54,1% des personnes travaillant dans ce secteur (MEPSCI, BCR, 1988). Leur participation n'ayant jamais été vraiment prise en considération; elles n'ont guère bénéficié d'un quelconque soutien institutionnel. Les services de vulgarisation agricole, les formations, les crédits et les nouvelles technologies proposés par les différents programmes et projets de développement ont toujours été orientés vers les cultures d'exportation.

Les femmes rencontrent d'énormes difficultés dans l'exercice de leurs activités commerciales. L'état défectueux du réseaux routier et le manque de voies de communication en constituent les deux obstacles majeurs.

### 1.3.2. Les activités en zone urbaine

Les activités des femmes se situent d'une part au niveau du secteur informel et d'autre part au niveau du secteur formel.

#### 1.3.2.1. La femme et le secteur non structuré

On ne peut évoquer la participation de la femme au processus de développement sans pour autant mentionner sa participation dans le secteur informel, qui, ces dernières années a connu un essor considérable surtout dans les zones urbaines.

Une enquête de la Division des Statistiques réalisée sur le secteur informel à Bangui révèle que sur 1982 unités économiques recensées, environ 87% relèvent du secteur informel (MEPSCI, DSEE, 1990). Dans ce secteur d'activité, les femmes sont nombreuses également. Elles sont surtout impliquées dans le commerce de détail.

#### 1.3.2.2 La femme et le secteur structuré

Depuis le début de l'indépendance, l'emploi dans le secteur public n'a cessé de croître au dépend du secteur privé. En 1991,

sur 19629 agents de la fonction publique, on dénombrait seulement 3239 femmes (UNICEF, 1990). Ce qui représente 16,5 % de l'effectif total. Cette situation des femmes s'explique en grande partie par leur faible niveau d'instruction, le mariage précoce et la fréquence élevée des grossesses. D'autres facteurs culturels liés au statut de la femme font que l'accès des femmes à des postes de responsabilité est difficile. On constate qu'elles sont généralement reléguées à des postes d'exécution (secrétaire et autres).

#### 1.3.2.4 La femme et le crédit

Souvent les activités des femmes périclitent faute de liquidité. Les revenus générés servent à apurer les diverses dépenses nécessitées par les besoins de la famille: habillement frais de scolarité, frais médicaux, impôt du mari etc...

Leur accès au crédit est très difficile. Les femmes ignorent le fonctionnement du système bancaire. En plus, les conditions de garantie exigées par les banques sont si draconiennes que peu de femmes parviennent à les satisfaire. Par ailleurs s'il y a crédit, ceux-ci sont orientés vers le financement de grandes opérations.

Dans ces conditions, les femmes sont souvent obligées de recourir aux crédits informels assortis de taux d'intérêt usuraires.

Il est toutefois intéressant de noter que beaucoup de femmes essaient de se regrouper en association de tontine "KELEMBA". Malheureusement, dans ces associations, il se pose les problèmes de régularité de versement des cotisations et le manque de confiance entre membres.

#### 1.4. PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

De l'analyse de la situation de la femme centrafricaine qui vient d'être faite, il ressort que la femme joue un rôle considérable au sein de sa famille. Cependant, malgré cet apport important, la responsabilité du foyer incombe tout d'abord à l'homme.

En cas de décès ou d'absence prolongée du mari dans le ménage, ces rapports changent et les responsabilités sont assumées de plus en plus par la femme seule qui se retrouve avec un surcroît de travail.

A l'origine du phénomène, il y a la recession de l'économie et la détérioration des conditions de vie en zone rurale qui se traduisent par des migration masculines vers des zones plus prometteuses permettant d'avoir des revenus monétaires. Ce phénomène ne cesse de s'amplifier en R.C.A et comme le démontre les résultats du recensement de la population de 1988, 19 % des ménages en R.C.A sont dirigés par des femmes.

La question qui se pose est de savoir si la migration masculine a des repercussions sur les conditions de vie des femmes et des enfants restés dans les zones de départ et ce qu'il faudrait entreprendre pour réduire l'impact négatif de cette migration.

Pour mieux appréhender ce problème, la présente étude se propose d'examiner les conséquences de la migration masculine sur les conditions de vie de la femme.

Pour ce faire, afin d'apporter des informations complémentaires aux données déjà disponibles sur la migration, une enquête sur l'impact de la migration masculine a été réalisée. Les résultats de cette enquête sont présentés dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

# Influence de la migration masculine sur le statut et le rôle de la femme

Dans ce chapitre, nous nous attacherons premièrement, à présenter l'opération de collecte de données réalisée et ensuite nous essayerons d'analyser les données issues de cette enquête pour tenter de faire ressortir l'impact de la migration masculine sur le statut et le rôle de la femme.

## 3.1. PRESENTATION DE L'ENQUETE

Afin de compléter les informations déjà existantes sur la migration en RCA, notamment celles qui concernent cette étude, une enquête sociologique portant sur un petit échantillon a été réalisée dans la Sous-Préfecture de Bossembélé.

### 3.1.1. Cadre de l'enquête

La Sous-Préfecture de Bossembélé est située dans la Préfecture de l'Ombella-Mpoko. Sa population en 1988 était de 31.107 habitants. Les raisons qui sont à la base du choix de cette zone sont les suivantes:

- la Sous-préfecture de Bossembélé connaît un taux de migration relativement élevé en RCA autant vers la ville de Bangui que vers les zones minières environnantes (MEPSCI, BCR, 1991);
- Dans cette Sous-préfecture, les caractéristiques sociologiques ne diffèrent pas trop de celles des autres régions de la R.C.A.

L'enquête s'est déroulée dans deux quartiers de la ville de Bossembélé et 6 villages de la sous-préfecture.

Il s'agit de :

- Bakéré
- Boudoukpa
- Boudouli
- Boyali
- Bodiki
- Yéremo

### 3.1.2 Méthodologie de l'enquête

L'enquête concerne la population féminine âgée de 15 à 49 ans. Cette population est estimée à 682 femmes sur la base des résultats du recensement de la population de 1988, répartie sur sept zones de dénombrement. Le taux de sondage était fixé à 25 % . Ce qui signifie que le nombre d'unités échantillon dans chaque zone de dénombrement est théoriquement fixé à 25 % de la population féminine âgée de 15 à 49 ans habitant cette zone.

L'établissement de ce taux de sondage est fonction à la fois de l'objectif de l'enquête et des possibilités de sa réalisation. L'enquête a pour but de recueillir des informations concernant l'impact de la migration des hommes sur le statut et le rôle de la femme. En raison de cet objectif et de la nature du phénomène à appréhender, on est amené à fixer ce taux de sondage de façon à obtenir un nombre suffisant des femmes ayant connu une migration masculine.

La méthodologie adoptée pour constituer l'échantillon est une méthode empirique. Car le tirage de l'échantillon dans chaque zone de dénombrement est fait de la manière suivante: on interroge les premières femmes (âgées de 15 à 49 ans) rencontrées lors du passage de l'enquêteur de maison en maison; jusqu'à ce que l'échantillon de femmes fixé à 25 % soit atteint.

### 2.1.2.2 Méthodes de Collecte des Données

Le travail sur le terrain s'est effectuée pendant trois jours et de la façon suivante :

- 1) Sensibilisation de la population et reconnaissance des zones avec les agents de développement communautaire (ADC),
- 2) Détermination de la taille de l'échantillon pour chaque zone de dénombrement.
- 3) Explication des objectifs de l'enquête avant l'interview.
- 4) Remplissage des questionnaires par interview individuelle.

Il faut dire que le questionnaire comporte deux parties (voir le questionnaire en annexe) :

- identification des caractéristiques de l'enquêtée
- recherche des causes et conséquences de la migration

Dans ce questionnaire, la plupart des questions était ouvertes. Les données sont donc beaucoup plus qualitatives que quantitatives. Après le remplissage des questionnaires, des entretiens avec les femmes nous ont permis de compléter les recueils des informations.

### 2.1.2.3 Exploitations des données et analyse

- Codification : Le questionnaire dans sa première partie est précodé. La seconde partie qui concerne les causes et les conséquences de la migration, comporte des questions ouvertes pour lesquelles les réponses ont fait l'objet de regroupement selon les critères de ressemblance; ensuite pour chaque regroupement des réponses, on lui affecte un code numérique.

- Saisie informatique : Une grille de saisie est élaborée sur micro ordinateur avec le logiciel EPIINFO ainsi que le contrôle de cohérence et de vraisemblance (i-e. épuration du fichier).

- Analyse : L'ensemble des tableaux fournis ainsi que les graphiques et les diagrammes correspondent aux besoins d'une analyse descriptive, faisant appel à plusieurs logiciels tels que : EPIINFO, QUATTRO, H.G..

- Résultats : Avec l'enquête, on a pu interroger 138 femmes; soit un taux de 20,2 % contre 25 % taux fixé par l'enquête. Ce résultat représente en moyenne 20 femmes par zone de dénombrement.

Il faut signaler que ce taux de 25 % serait atteint si l'enquête avait été réalisée en saison sèche.

### 2.1.3. Caractéristiques des femmes interrogées

Les femmes interrogées dans cette enquête sont âgées de 15 à 49 ans dont la moyenne d'âge est de 28,4 ans. Elles sont réparties dans six villages et dans deux quartiers de Bossembélé ville. On compte parmi elles 66,7 % des mariées, 15,2 % de veuves, séparées et divorcées, 9,4 % des célibataires et 8,7 % de femmes vivant en union libre. D'autre part, 66,7 % des femmes sont analphabètes et 26,1 % ont le niveau primaire.

Pour ce qui est de l'activité économique, 81,2 % des femmes interrogées sont occupées surtout dans l'agriculture (65,2 %) et le commerce (27,7 %).

## 2.2 CONSEQUENCES DE LA MIGRATION DES HOMMES SUR LE STATUT ET LE ROLE DE LA FEMME

### 2.2.1. Migration des hommes

L'enquête a révélé que 37,7 % ( 52 sur 138 femmes ) des femmes interrogées affirment avoir un mari ou un parent ou encore un fils qui a effectué une migration durant les cinq dernières années. Ces chiffres montrent déjà l'ampleur du phénomène de migration des hommes laissant derrière eux la charge de leur

ménage aux femmes. Parmi les hommes qui ont migré, 48,1 % (tableau 1) sont mariés et ont laissé leurs femmes dans le zones de départ.

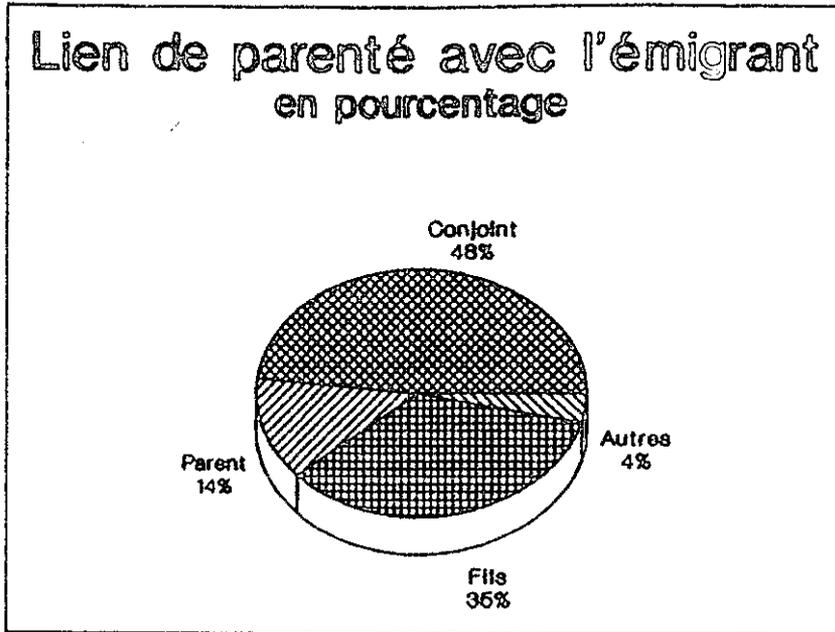
Dans cette enquête, on s'est rendu compte qu'il y a deux groupes des femmes qui ont connu une migration masculine. On distingue, selon le lien de parenté avec le migrant, une catégorie des femmes dont le migrant est un fils ou un parent proche (père, frère, etc...) et une autre dont le migrant est le mari et c'est dans ce dernier groupe qu'on a constaté que la migration masculine a surtout des conséquences sur la condition de la vie des femmes.

L'examen du tableau 1 et la figure 1 nous montre que la plupart des hommes qui ont quitté leur ménage ont vraisemblablement des responsabilités ; car 61,6 % de ces hommes représentent pour les femmes interrogées soit un mari, soit un parent direct.

Tableau 1 Lien de parenté avec l'émigrant

LIEN DE PARENTE	Effectif	POURCENTAGE
Conjoint	25	48,1
Parent	7	13,5
Fils	18	34,6
Autres parents	2	3,8
TOTAL	52	100

Figure 1



Dans notre échantillon, la majorité des femmes (75,4%) sont mariées ou vivent en union libre. Ces femmes ont donc une expérience des relations matrimoniales, facteur déterminant quand on sait que le rôle et le statut de la femme ne sont perçus selon la tradition qu'au travers de ces relations matrimoniales (rôles de mère et d'épouse). Mais, du fait du déséquilibre des rapports leur statut dans le ménage et dans l'activité économique se trouve modifié comme on peut le remarquer ci-après.

#### 2.2.1. Incidences sur le Statut de la femme

L'analyse des questionnaires de l'enquête, a démontré que les femmes ayant une relation avec la migration masculine vivent deux situations distinctes:

- 1) Soit elles deviennent chefs de ménage et assument de ce fait la responsabilité de la charge familiale.
- 2) Soit elles continuent à vivre dans un ménage dirigé par un proche parent du migrant (frère, oncle, père, beau frère...)

### 2.2.1.1 Femmes chefs de ménage

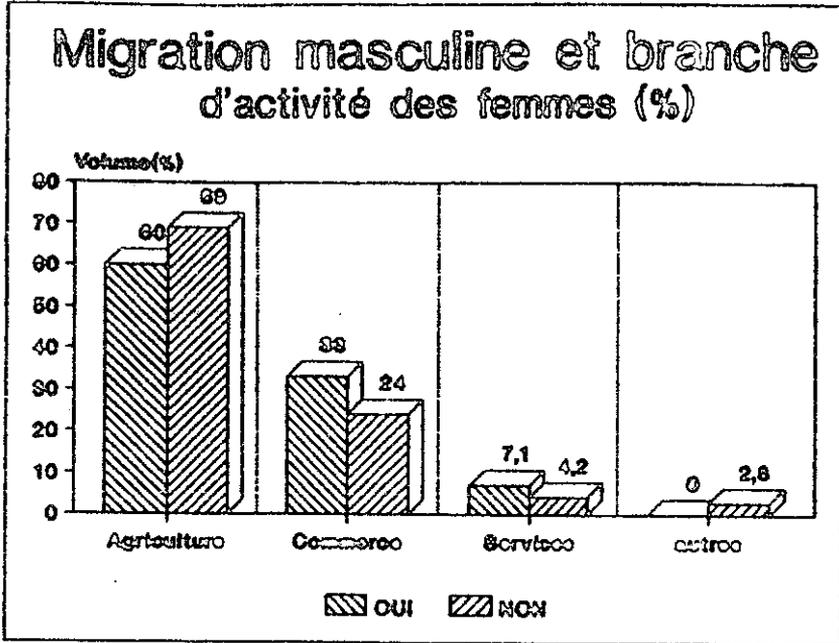
Les incidences sur les femmes restées dans les zones de départs se traduisent par des conditions de vie difficiles. En effet, face à la nouvelle responsabilité des femmes due au départ des hommes, on note des modifications des relations familiales qui peuvent profondément bouleverser la division du travail entre les sexes.

Les migrations masculines ont pour conséquences une intensification du travail féminin à deux niveaux. Les femmes prennent complètement en charge la production quotidienne de subsistance et travaillent encore davantage aux cultures de rente. Il en découle que les activités annexes telles que l'artisanat et la pêche sont délaissés (tableau 2).

Tableau 2 : Emigration masculine et branche d'activité des femmes

Branche d'ac	Emigration masculines				TOAL
	OUI		NON		
	Effectif	%	Effecti	%	
Agriculture	25	60	48	65,2	73
Pêche	0	0	1	0,9	1
Artisanat	0	0	1	0,9	1
Commerce	14	33	17	27,7	31
Services	3	7	3	5,3	6
TOTAL	42	100	70	100	112

Figure 2



Une des conséquences de cette situation, est que les femmes s'investissent encore plus dans le commerce.

Selon l'enquête, 28,3 % des femmes interrogées déclarent assumer le rôle de chef de famille (tableau 3 ci-après). Sur les 52 femmes qui ont connu une migration masculine, 38,5 % dirigent leurs ménages.

On remarque que ce pourcentage dépasse celui du niveau national en 1988. La sous préfecture de Bossembélé étant une zone de migration, on peut donc penser que cette situation peut être due à la migration masculine.

Tableau 3 Statut de la femme dans le ménage et migration masculine

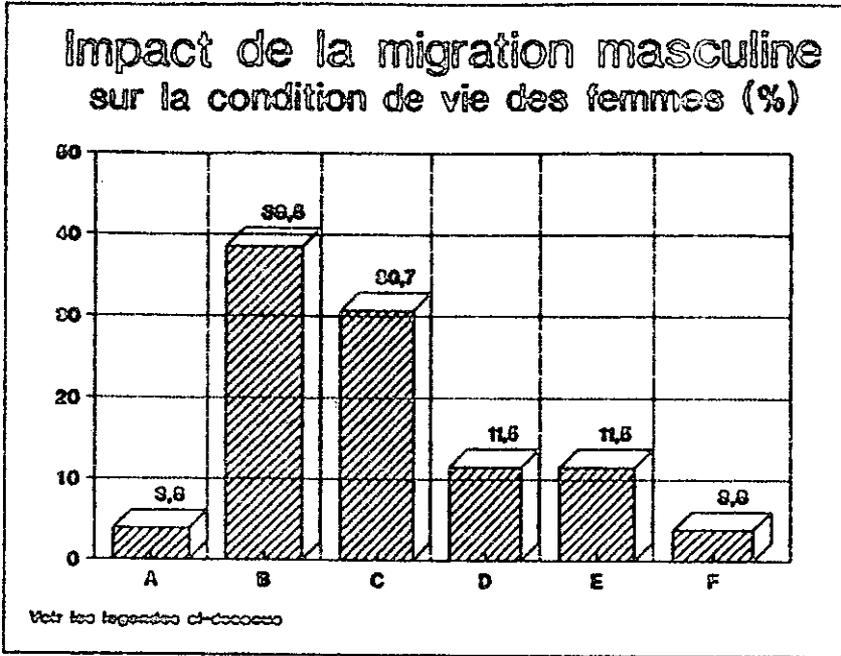
Chef de famille	Migration masculine		TOTAL
	OUI	NON	
OUI	20 (38,5%)	19 (28,3%)	39 (28,3%)
NON	32 (61,5%)	67 (71,7%)	99 (71,7%)
TOTAL	52 (100%)	86 (100%)	138 (100%)

Les femmes chefs de ménage se retrouvent également seules à subvenir à l'éducation et aux soins de leurs enfants. En effet, 30 % des femmes déclarent vivre cette situation. Elles sont encore aussi confrontées aux problèmes de survie (11,5 %). Par contre 15,3 % affirment que le migrant leur envoie de l'argent pour subvenir à leurs besoins. Mais ces revenus servent généralement à rembourser les dettes, à acheter les produits et les médicaments d'après ce que les femmes nous ont révélé lors des entretiens.

Tableau 4 : Impact de l'émigration masculine sur les conditions de vie des femmes dans les zones de départ.

IMPACTS	Effectif	Pourcen
Moins de pressions des beaux parents	2	3,8
Plus de travaux agricoles	20	38,5
Je m'occupe seule des enfants	16	30,7
Il nous envoie de l'argent	6	11,5
Problèmes de survie	6	11,5
Autres	2	3,8
TOTAL	52	100,0

Figure 3



- A: Moins de pressions des beaux parents
- B: Plus de travaux agricoles
- C: Je m'occupe seule des enfants
- D: Il nous envoie de l'argent
- E: Problèmes de survie
- F: Autres

#### 2.2.1.2 femmes sous tutelle d'un parent du migrant

Dans la catégorie des femmes ayant connu une migration masculine, certaines vivent sous la tutelle d'un parent du migrant. Ce parent proche est chargé de le remplacer et d'intervenir dans les décisions à prendre au niveau du travail agricole, de l'entretien de la maison, de l'utilisation des revenus et de l'éducation des enfants. Celui-ci reçoit, en outre, au nom de l'épouse l'argent envoyé par le migrant et est chargé de le lui remettre; ce qui constitue une manière de contrôler les dépenses qu'elles engagent.

Il arrive que le migrant cesse d'envoyer de l'argent à sa famille. Dans ce cas, la femme est contrainte de se lancer dans

d'autres activités devant lui permettre de subvenir à ses besoins.

### 2.3 Problèmes que rencontrent les femmes en rapport avec la migration masculine

L'enquête a révélé que les problèmes économiques et sociaux sont les mêmes pour toutes les femmes des villages.

Cependant on note que ceux-ci ont des répercussions plus accentuées selon que les femmes ont connu une migration masculine ou non.

Parmi les principaux problèmes évoqués par les femmes ayant connu une migration masculine, on note les problèmes liés à :

- la santé maternelle et infantile
- l'approvisionnement en eau potable
- l'écoulement des produits

#### 2.3.1 Santé maternelle et infantile

Les femmes dont les maris ont migré accusent une plus grande fragilité au niveau de la santé.

En effet, comme il a été mentionné plus haut, la migration masculine les oblige à s'investir davantage dans les activités champêtres et commerciales et cela se traduit par un surcroît de travail ce qui aggrave leur état de santé et ne permet pas de s'occuper correctement de leurs enfants.

Elles souhaitent donc pouvoir bénéficier des services d'un centre de santé à proximité de leur lieu de résidence.

### 2.3.2 Approvisionnement en eau

Il est difficile de se procurer de l'eau potable surtout durant la saison sèche. Souvent les femmes se trouvent dans l'obligation de parcourir des kilomètres pour avoir de l'eau; ce qui allonge leur temps de travail. Les femmes ayant connu une migration masculine pour la plupart, se contentent comme nous l'a révélé l'enquête, de puiser l'eau des sources non aménagées situées à proximité des villages; ce qui augmente la pénibilité de leurs tâches et aggrave leur état de santé.

### 2.3.3 Ecoulement des produits

L'écoulement des produits constitue pour les femmes, l'une des principales sources de revenu monétaire dont elles peuvent disposer. Lorsque le mari cesse ou n'envoie pas d'argent cette dépendance vis-à-vis de la vente des produits devient indispensable.

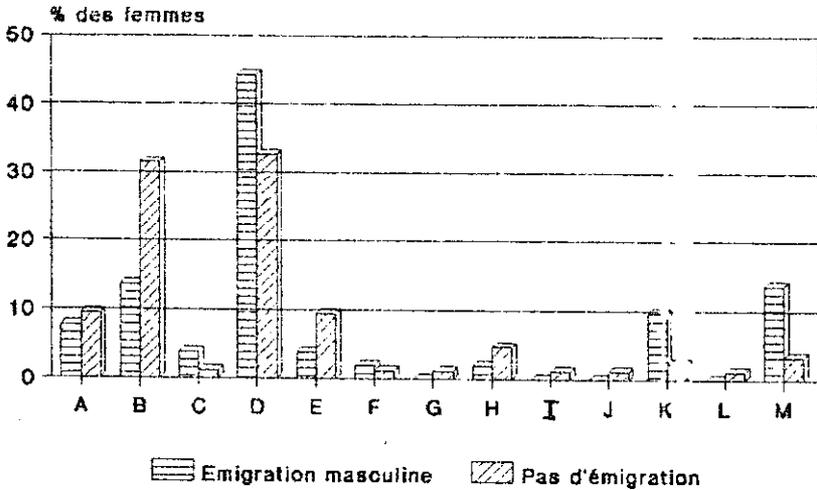
Certaines femmes (7,2 %) déclarent qu'elles rencontrent des problèmes d'écoulement des produits de leurs champs. La vente de produits des champs se déroule soit au niveau des marchés quand elles peuvent y accéder, soit aux abords des routes longeant les villages. Mais ce qui constitue l'obstacle majeur à l'expansion des activités commerciales réside en grande partie dans l'état défectueux du réseau routier et dans le manque d'autres voies de communication.

Cette situation contribue à rendre plus difficile les conditions de vie de la femme dans les zones de départ quand on sait que les revenus générés servent souvent à apurer les diverses dépenses nécessitées par les besoins de la famille : habillement, frais de scolarité, frais médicaux. Face à ses difficultés les femmes éprouvent le besoin de se regrouper pour améliorer les conditions d'écoulement de leurs produits.

Tableau 5: Opinions des femmes sur leur condition de vie en rapport avec la migration masculine.

Opinions	Migration masculine				
	OUI		NON		TOTAL
	Nbre	%	Nbre	%	%
Grouperment/Coopérative	4	7,7	8	9,3	8,7
Eau potable	7	16,5	27	31,4	24,6
Pharmacie villageoise	2	3,8	1	1,2	2,2
Centre de santé	23	44,2	28	32,6	37,0
Ecoulement des produits	2	3,8	8	9,3	7,2
Amélioration des					
Technique de travail	1	1,9	1	1,2	1,4
Formation professionnelle	0	0,0	1	1,2	0,7
Ecole primaire	1	1,9	4	4,7	3,6
Planification familiale	0	0,0	1	1,2	0,7
Alphabétisation	0	0,0	1	1,2	0,7
Crédit	5	9,6	2	2,3	5,1
Marchés	0	0,0	1	1,2	0,7
Autres	7	13,6	3	3,2	6,8
TOTAL	52	100	86	100	100

## Emigration masculine et opinions des femmes sur leur condition de vie



Voir les légendes ci-dessous

A: Groupement/Coopérative  
 C: Pharmacie villageois  
 E: Ecoulement des produits

B: Eau potable  
 D: Centre de santé  
 F: Amélioration des  
 Technique de  
 travail

G: Formation professionnell  
 I: Planification familiale  
 K: Crédit  
 M: Autres

H: Ecole primaire  
 J: Alphabétisation  
 L: Marchés

### Conclusion

Il est intéressant de rappeler que l'enquête a fait ressortir deux catégories de femmes en rapport avec leur migration masculine :

- les femmes devenues chefs de ménage parce que les maris ont migré. Et ce sont celles là qui subissent de manière significative l'effet de la migration masculine ;
- les femmes vivant sous-tutelle d'un parent proche du migrant.

Nous avons constaté par ailleurs que l'impact de la migration masculine sur la femme dont le mari a migré conduit celle-ci à s'impliquer davantage dans les travaux champêtres et le petit commerce pour subvenir aux besoins de la famille.

On retiendra encore que dans les villages où la dégradation des conditions de vie obligent les hommes à migrer, les femmes jouent un rôle prépondérant dans la survie de la famille. Elles travaillent plus dans les exploitations familiales, et cultivent des parcelles personnelles dont les produits sont destinés à l'alimentation familiale. Les activités agricoles et commerciales sont destinées à garantir la subsistance du ménage.

La migration masculine oblige les femmes à assumer certaines responsabilités; mais elles le font dans un contexte qui ne leur est pas favorable.

Devant l'insuffisance de services sanitaires la mévente de produits agricoles et les effets négatifs de la migration masculine, la condition de vie de ces femmes ne peut être que difficile. Nous venons de voir quelques unes des principales contraintes qu'entravent l'intégration de la femme centrafricaine au processus de développement économique et social en rapport avec la migration masculine et qui l'empêche de profiter des bienfaits de développement. Dans le prochain chapitre, nous essayerons donc de cerner les différentes actions entreprises en

faveur de la femme et ensuite, nous tenterons de proposer une stratégie qui tiendra compte de l'impact de la migration masculine sur le statut et le rôle de la femme et qui permettra à la femme de mieux bénéficier des avantages du développement .

## Stratégie d'intégration et de retribution de la femme dans le processus de développement

### 3.1 ACTIONS ENTREPRISES EN FAVEUR DE LA FEMME

L'Etat, les Institutions Internationales, les Organisations non gouvernementales ont appréhendé la nécessité d'entreprendre des actions spécifiques en faveur des femmes. Certaines mesures ont déjà été prises et des actions ont été engagées dans ce sens. Toutefois, selon la nature des organes, les actions diffèrent et il en est de même de leur portée.

#### 3.1.1. Action du Gouvernement

Le Gouvernement Centrafricain intervient à deux niveaux : directement par le truchement de la Direction de la promotion féminine, organe institutionnel devant s'occuper de la promotion de la femme et indirectement à travers les projets de développement.

##### 3.1.1.1. Direction de la promotion féminine

Dès l'accession du pays à l'indépendance, le gouvernement centrafricain a senti la nécessité de créer un cadre de référence pour les actions en faveur de la femme. Ainsi, le décret n° 64.064 du 21 janvier 1964 permit la création du service de la promotion féminine qui devint par la suite direction de la promotion féminine.

La direction de la promotion féminine était chargée de l'organisation du suivi de l'éducation des femmes adultes et des jeunes filles non scolarisées, par des sessions de formation accélérées et d'animation féminine en milieu urbain et rural. Mais, les actions entreprises au niveau de cette structure se

sont révélés insuffisantes. En effet, faute de moyens humains, matériels et financiers adéquats, l'action de cette direction s'est limitée à l'animation de deux centres de formation à Bangui. (BENZ-VI et CASTORS) et à l'appui de quelques initiatives embryonnaires.

Deux séminaires nationaux (SEAS, 1985) permirent de mettre en exergue l'importance du rôle de la femme dans le domaine économique et social, et surtout de constater que toutes les actions menées en faveur de celle-ci jusqu'à

lors étaient uniquement de nature socio sanitaire, la femme étant considérée principalement comme agent de reproduction sociale.

Les conclusions de ces séminaires convainquirent le gouvernement que l'intégration de la femme centrafricaine est une dimension incontournable pour laquelle des actions doivent être entreprises.

Le gouvernement centrafricain négocia et obtint du FNUAP le financement du projet CAF/85/PO 1 intitulé "Appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique de promotion de la femme centrafricaine".

Ce projet fut exécuté par la direction de la promotion féminine et collaboration avec l'UNICEF entre Mars 1987 et Décembre 1988. Des différentes actions de ce projet nous retiendrons les acquis suivants :

- la constitution de l'organe national de concertation (ONC)
- la création d'un centre de documentation au niveau de la DPF
- la réalisation de 2 études sur la condition féminine<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> C.EREGANI, y-p DANAGORO, KOTTO.N Etude du rôle économique de la femme centrafricaine  
DFP.BANGUI.Oct.1987

André NZAPAYEKE, m-j.NAYA-KPOKA- Etude sur la condition sociale et économique de la femme

- l'élaboration en 1988 d'un document de politique, stratégies et programmes de la femme centrafricaine

Jusqu'à lors, les interventions en faveur de la femme étaient éparses et exécutées soit par des organismes publics, soit par des organismes privés sans coordination aucune entre les différents intervenants.

Dans le souci d'harmoniser les différentes actions, l'ONC fut créé le 22 juin 1987 par Arrêté ministériel n° 0170 (MSPAS) CAB/DGAS/DFP.

L'ONC (Organe National de Concertation) avait pour attribution :

- d'instaurer un cadre de concertation permanent entre les différents intervenants, entre ceux-ci et la population cible.
- de permettre à la DPF de jouer un rôle de coordinateur de toutes les actions de promotion de la femme
- d'instaurer un cadre d'évaluation permanente de l'impact des interventions sur les femmes afin de rentabiliser au maximum les diverses interventions.

La mise en place de cette structure a permis à la DPF et aux autres partenaires de se connaître. Cependant, la lourde composition de l'ONC a handicapé son bon fonctionnement.

Grâce au centre de documentation, la DPF a rassemblé des documents, recueilli des données concernant les femmes et établi une base de données statistiques sur les femmes.

Le projet CAF/85/PO 1 a, quant à lui, permis d'examiner dans sa totalité la problématique de la femme centrafricaine. Il constitue encore à l'heure actuelle l'ossature en matière de prise de conscience nationale sur les questions intéressant la femme. Il a été suivi du projet CAF/85/004/07/01 intitulé

centrafricaine ) DFP 1987

- Enquête sur la déperdition scolaire féminine DFP 1987

"Assistance à la direction de la promotion féminine" qui a été exécuté par le gouvernement centrafricain (DPF) avec l'appui financier du PNUD.

Ce dernier projet a permis les réalisations suivantes :

- 1°/ - Affectation de 4 cadres de haut niveau pour le renforcement de la DPF.
- 2°/ - Adoption et large diffusion du document de politique nationale en matière de promotion de la femme centrafricaine en novembre 1985 dont les priorités sont de 4 ordres ;
  - renforcer les structures de la DPF et sa capacité de gestion
  - développer les structures associatives et améliorer la participation des femmes à tous les niveaux
  - renforcer la protection et la promotion des femmes par le truchement des lois et règlements.
  - accroître la représentativité des femmes au niveau national et international.

L'aboutissement heureux de ce projet a permis l'enclenchement de deux nouveaux projets en cours à la DPF: le projet CAF/91/P04 et le projet CAF/91/P03.

Le projet CAF/91/P04 intitulé "Appui institutionnel à la direction de la promotion féminine", financé par la FNUAP et la Banque Mondiale pour une partie, est destiné à apporter à la DPF l'appui institutionnel nécessaire pour renforcer ses capacités d'intervention et de coordination.

Quant au projet CAF 91/P03 intitulé "appui à l'élaboration du code des personnes et de la famille". Sa tâche consiste à éclairer les femmes sur leurs droits et leurs devoirs au sein de la société pour une meilleure prise en charge juridique. Jusqu'à présent, les actions de ces projets portent sur la restructuration de la DPF. Toutefois parallèlement aux actions menées au niveau de la DPF, d'autres activités sont embrassées

par le gouvernement en faveur des femmes rurales surtout, dans des projets de développement.

### 3.1.2. Projets de développement

La volonté de l'Etat de promouvoir la femme centrafricaine se retrouve également dans plusieurs projets de développement. Des enquêtes effectuées auprès de ces projets nous permettent de conclure de la manière suivante : lors de leur mise en oeuvre, ces projets travaillaient indifféremment avec des hommes et des femmes. Par la suite, force est de constater que la division naturelle de travail entre les sexes influait énormément sur les activités des projets et engendrait des échecs; il a fallu insérer un volet spécifique femme.

Afin d'étayer notre argumentation, nous allons examiner certains projets de développement.

#### 3.1.2.1. PRODEROM

Le projet de développement de la région de l'Ombella-M'Poko, financé par FIDA prône les nouvelles techniques culturales et met un accent particulier sur la vulgarisation des cultures vivrières. Lors de l'exécution de la première phase du projet, tout au début, aucune mesure spéciale n'avait été arrêtée pour la femme. Mais depuis le mois de juillet 1990, une unité d'animation féminine a été créée au sein du service d'animation mutualiste. Cette unité se charge de l'organisation, de l'encadrement, du suivi des activités féminines dans les zones d'intervention du projet. Cette unité compte six (6) animatrices : trois (3) centrafricaines et trois (3) DDS.

A l'actif de cette unité, on relève :

- un séminaire de formation des femmes leaders des organisations de base (féminines) en janvier 1991 à Bangui
- l'organisation des femmes des villages en sous groupement féminin de base comptant 20 à 25 femmes

- des voyages d'études, pour échange d'expériences, pour les femmes.

Ces organisations féminines de base ont rencontré un certain succès. Pour preuve, plusieurs de ces organisations notamment celles de LEYA, PATA à Damara bénéficient d'un soutien financier de l'ADF (Africain Développement Foundation). Actuellement certaines de leurs leaders sont en voyage d'études au Rwanda.

L'équipe du PRODEROM se heurte à certaines difficultés dans le déroulement de leurs activités. L'équipe se trouve confrontée à la faible participation des femmes aux réunions, aux sessions de formation, aux travaux communautaires, à l'intolérance des maris. Souvent les femmes évoquent le manque de disponibilité.

Lors de la deuxième phase du projet qui prend la dénomination du projet de développement des savanes vivrières (PDSV) financée par la FIDA, le PNUD, le FENU la Banque Mondiale et le gouvernement, il est prévu un recrutement massif d'animatrices. Le projet s'étend à la Préfecture de Nana-Mamberé et à la zone de Bimbo dans l'Ombella-M'Poko.

#### 3.2.1.2. ACADOP

L'Agence Centrafricaine de Développement de l'Ouham-Pendé financée par l'Allemagne Fédérale a intégré depuis 1987 dans son programme des activités spéciales pour les femmes, en créant l'AFROP (Association des femmes de l'Ouham-Pendé qui s'occupe d'organiser les femmes à la base autour des activités rémunératrices. Les activités de l'AFROP ont commencé à périlcliter avec l'échéance du financement allemand. Faute d'encadrement, les agents du développement communautaire n'étant plus pris en charge ont regagné leur département d'origine, les femmes n'ont pu maintenir le rythme normal de leurs travaux.

### 3.2.1.3. P.D.R.N.

Le projet de développement de la Région Nord, financé par le FED regroupe les femmes autour de la transformation et la commercialisation du miel, la fabrication et la vente du savon le séchage et la conservation du poisson. Les femmes en sont encore au stade d'initiation, d'apprentissage. Ce projet a démarré en 1990.

### 3.2.1.4. P.N.D.E. (ANDE)

L'Agence Nationale de Développement de l'Élevage a débuté ses activités en 1986. Aucune activité spécifique n'avait été prévue pour les femmes. Suite aux échecs de plusieurs actions intentées par le projet, il s'est avéré nécessaire de valoriser la composante femme. Ainsi, a été créé en 1990 un service de l'animation féminine dirigé actuellement par un Ingénieur femme centrafricaine, assistée d'un volontaire du progrès. Deux formatrices, trois animatrices ont été recrutées et formées. Ce service travaille surtout avec les femmes MBororos (épouses des éleveurs) notamment pour la fabrication du beurre, du fromage pour la stérilisation du lait et de menus travaux de couture.

Le beurre et le fromage s'écoulent facilement mais ils ne sont pas produits en grande quantité et souvent il y a rupture de stock.

Le plus grand obstacle à l'activité de cette Unité féminine se retrouve dans la résistance des maris à laisser leurs femmes participer aux travaux communautaires. Il est à relever que la société MBororo est encore fortement imprégnée de la tradition et est assez méfiante.

### 3.2.1.5. Autres Secteurs

Dans les autres secteurs comme le commerce, l'industrie, l'artisanat, les banques, la santé l'éducation, etc..., il y a

lieu de noter qu'aucune discrimination n'existe entre l'homme et la femme. Il suffit de réunir les conditions imposées afin de pratiquer les différentes activités. Cependant l'exclusion de fait demeure car étant en position de faiblesse de par son statut, sa formation, souvent les femmes ne sont pas en mesure de répondre aux conditions draconiennes exigées avant d'entreprendre une quelconque activité. La sévérité des conditions requises par les textes, le justifie, et confine les femmes dans le secteur informel.

Cette volonté de promouvoir les femmes n'est pas uniquement du ressort du gouvernement; cette tendance se retrouve également au niveau des organisations non gouvernementales.

### 3.1.3. Les Organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales s'efforcent dans la mesure de leurs moyens d'améliorer les conditions de vie de la femme. Cependant, la nature de leurs activités diffèrent selon les domaines d'intervention. Les exemples donnés ci-dessous illustrent la nature et la qualité de leurs interventions.

#### 3.1.3.1. U F C A (Union des femmes centrafricaines)

La loi 61/223 du 27 mai 1961 a permis la création de l'UFCA le 29 janvier 1960. Cette association mère regroupait en son sein plusieurs petites associations féminines. Elle s'était assignée comme mission essentielle, l'intégration des femmes au processus de développement économique et social du pays. Elle a installé des structures à la base sur toute l'étendue du territoire. C'est surtout un organe de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation des femmes sur les actions de développement. L'UFCA prit la dénomination de l'UDFC lors du congrès de 1988. Malheureusement, l'UDFC dispose de peu de moyens financiers et matériels, pour mener à bien sa tâche.

On peut relever à son actif, l'organisation d'un séminaire en Entreprenariat et management des femmes commerçantes, d'un séminaire sur le SIDA en 1990.

Par ailleurs elle assure la formation de quelques filles désœuvrés en couture, puériculture, petit élevage, jardinage.

### 3.1.3.2 A F J C

L'association des femmes Juristes de Centrafrique a vu le jour en Juin 1992. Elle regroupe l'élite intellectuelle féminine centrafricaine. Elle a été créée dans le souci d'assurer une certaine protection de la femme dans le domaine économique, juridique sociale en matière de droit ainsi qu'à l'enfant. Cette association qui vient de naître, bien que animée d'un idéal n'est pas encore fonctionnelle.

### 3.1.3.3 C I F A D Centrafrique

Le Comité International des Femmes Africaines pour le Développement s'est installé en Centrafrique en Juillet 1989. Le Siège Mère se trouve à ABIDJAN en Côte d'Ivoire. Le CIFAD Centrafrique qui ne regroupe que des femmes apporte un appui aux groupements féminins affiliés au comité. Ses compétences se situent dans les zones d'intervention suivants :

- Encadrement des groupements féminins
- Formation des membres
- Activités d'allégement des tâches
- Activités génératrices de Revenus.

Le comité est composé donc de groupements féminins et de personnes ressources. Il connaît des difficultés de trésorerie pour le bon fonctionnement de ses activités.

L'obstacle à surmonter du côté des femmes serait de parvenir à les faire participer activement au programme du comité. Elles sont animées de bonne volonté mais leur dilettantisme engendre un Handicap au bon fonctionnement du comité. Leur manque de

formation ainsi que la faiblesse de leur revenu en sont les principales causes.

#### 3.1.3.4 CFAR

Le centre de formation agricole et rural, d'obédience catholique est né en 1984 et évolue à Bossangoa où il encadre les femmes Il leur dispense une formation en organisation et en gestion. Il leur inculque des notions en agriculture en élevage, en soins de santé primaire par l'intermédiaire des sessions de formation au centre ou dans les villages. Le CFAR souffre d'un manque d'appui institutionnel. L'aide financière extérieur s'amenuise de plus en plus. Le CFAR faute de moyen financier, utilise un nombre restreint de personnel. L'analphabétisme des femmes contribue à accroître les difficultés que rencontre le CFAR.

#### 3.1.3.5 PAEDAS

Le Programme d'Action Evangélique de Développement Agricole et Social intervient dans plusieurs préfecture notamment l'OMBELLA-MPOKO, la Basse-Kotto, la Mambéré-Kadéï.

Auparavant les actions menées par cette structure incluait indifféremment les hommes et les femmes. Depuis 1989, l'accent est mis sur les activités communautaires des femmes et la formation des animatrices de villages a été entreprise.

Le PAEDAS rencontre quelques succès malgré l'immensité des difficultés à surmonter. Dans les zones, la croyance aux pratiques ancestrales est assez prégnante. Les femmes respectent scrupuleusement les tabous. Dans toute mésentente, discordance de point de vue est évoquée la sorcellerie. A tout cela s'ajoute la mauvaise volonté des femmes à rembourser les petits crédits qui leur sont accordés.

### 3.1.3.6 L'Animation Rurale

Elle étend son action sur l'ensemble des six diocèses du pays. Elle s'intéresse à l'agriculture, l'éducation, la santé, l'élevage.

Cependant, la difficile émergence des leaders, les conflits de compétence au sein des groupements, la réticence et surtout la suspicion des maris pour la participation de leurs épouses aux réunions ou à des formations constituent les principaux obstacles que rencontre l'animation rurale dans l'exercice de ses activités.

### 3.1.3.7 A.C.A.B.E.F

L'Association Centrafricaine pour le Bien Etre Familial est une filiaire des associations de bien être familial installés à travers l'Afrique. Elle a été créée en 1987 afin d'aider le gouvernement à atteindre les objectifs de "la santé pour tous en l'an 2000".

Elle assure la promotion des méthodes de planification familiale en conformité avec le programme de la Direction de la Santé Maternelle et Infantile/Planification Familiale, organe de l'Etat.

Elle possède un siège à Bangui appelé "Clinique", trois (3) centres installés en provinces plus précisément à Bambari, Mbaïki et Berberati. Au niveau de la clinique des prestations médicales sont fournies aux femmes enceintes et à celles confrontées à la stérilité. L'ACABEF lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles dans la clinique, les médicaments sont livrés aux clients à des sommes dérisoires, modiques. Pour que cela puisse se poursuivre, il serait nécessaire que l'ACABEF puisse bénéficier de certaines facilités douanières. Les textes existent mais ne sont guère appliqués. D'un côté, les cotisations des membres volontaires rentrent difficilement.

### 3.1.3.8 E.M.F

L'Education pour la maîtrise de la fécondité est née en juin 1984. Elle couvre les domaines d'intervention suivantes :

- santé maternelle et infantile,
- planification familiale,
- lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles,
- les soins de santé primaire.

Elle met surtout l'accent sur l'utilisation des méthodes d'auto-observation naturelle et sur l'emploi des plantes. Les difficultés rencontrées sont surtout d'ordre administratif. Les autorités provinciales usent souvent de leur pouvoir pour créer des ennuis aux éducateurs.

### 3.1.4 CONCLUSION

Tout ce qui précède démontre que la problématique femme a été perçue par toutes les structures administratives.

Toutefois, si elle fait l'objet de plusieurs projets et programmes, jamais encore dans sa globalité elle n'a été considérée dans un plan national. Les actions sont menées de manière parcellaires dans les différentes zones par chaque structure d'intervention avec une méthodologie d'approche spécifique. Cette situation engendre une surcharge de présences de structures dans certaines zones et cela entraîne des conflits de compétences dûs au manque de coordination. Dans d'autres zones, ces structures sont quasiment inexistantes. La nécessité d'établir à ce propos une planification nationale s'avère obligatoire. Cependant, des préalables doivent être accomplis.

Tout ce qui a été fait jusqu'à présent l'a été dans le sens de l'intégration de la femme au processus de développement.

### **3.2 Stratégies pour une meilleure rétribution de la femme**

Au terme de cette étude nous constatons que le rôle de la femme au développement n'est pris que très partiellement en considération dans les plans de développement économique et social. Ce qui explique l'insuffisance des actions en faveur des femmes au niveau de l'exécution par l'administration.

Cette situation ne fait qu'augmenter les problèmes d'intégration des femmes au processus du développement et les empêche de profiter des bienfaits du développement.

Certains des problèmes que rencontrent les femmes sont accentués par le phénomène migratoire des hommes.

#### **3.2.1 Les principaux problèmes freinant la promotion de la femme**

On relève plusieurs rencontrés par les femmes en rapport avec la migration masculine. Il s'agit :

- de la sous-estimation de la composante femme dans les plans et programmes nationaux ;
- de l'accroissement des charges matérielles ;
- de la faiblesse de revenu ;
- de l'accroissement de la pénibilité des tâches.

#### **3.2.2 Stratégies**

Les stratégies proposés visent à réduire ou à atténuer les contraintes (citées plus haut) qui pèsent sur les femmes et qui ont un lien avec la migration masculine.

Il ressort que les stratégies susceptibles d'enrayer ces contraintes sont :

- la prise en compte de la composante femme dans les plans et programmes nationaux ;
- la réduction des charges matérielles ;
- l'accroissement du revenu.

- l'allègement des tâches

### 3.2.2.1. La prise en compte de la composante femme

L'intégration d'une politique de promotion de la femme dans les plans et programmes nationaux nécessite au préalable une bonne connaissance de la situation de la femme. Le constat actuellement est qu'il existe une insuffisance des données sur la femme centrafricaine. Cet état de chose se traduit par une prise en compte parcellaire des problèmes de la femme dans les plans de développement économique et social.

Pour essayer de palier à ce problème les stratégies adoptées visent:

#### Court terme:

- la prise de mesure visant à intégrer la problématique femme dans les plans et programmes.
- la réalisation des études visant à identifier les problèmes auxquels les femmes sont confrontées.
- la mise en place d'une structure (ONC) regroupant les représentants des organismes oeuvrant en faveur de la femme. La coordination sera assurée par la DPF.
- la création d'une banque de données permettant de disposer des renseignements concernant les femmes qui puissent être utilisées rapidement. Les planificateurs ont besoin d'information pouvant être utilisées pour mesurer les améliorations intervenant dans les niveaux de vie de la femme. Les informations contenues dans une telle banque peuvent servir à de multiples objectifs; la possibilité de disposer des statistiques fiables est généralement reconnue comme indispensable à la formulation, le suivi et l'évaluation des projets.
- réalisation des monographies nationales sur le rôle des femmes dans le développement.

#### Moyen terme:

- le recrutement des cadres féminins mieux au courant des problèmes féminins. Cela permettrait aux autres femmes (rurales

surtout) de pouvoir bénéficier des politiques de vulgarisation agricole par exemple.

- initiation des projets locaux

Long terme:

-le suivi et l'évaluation des programmes concernant les femmes

3.2.2.2. La réduction des charges matérielles

Nous avons constaté à travers cette étude que les femmes qui ont un lien direct avec la migration masculine se retrouvent avec un surcroît de travail et de difficultés matérielles. Les stratégies proposées dans ce cadre permettront aux femmes de mieux gérer ce qu'elles ont pour surmonter certains de leurs problèmes:

Court terme:

-mise en place d'un programme IEC comprenant les thèmes suivants:

\* la SMI

\* l'économie familiale

\* la gestion de petits commerces

\* l'élimination des préjugés sociaux et culturels qui font obstacles à la promotion des activités rémunératrices des femmes rurales.

- création des cabinets de conseil juridique à l'intention des femmes.

Moyen terme:

-création des foyer ruraux avec le concours de la communauté villageoise. Ces foyers constitueront les moyens de se former et de s'informer. On pourra faire appel à des organismes multi ou bilatéraux pour fournir des moyens et des outils pédagogiques et didactiques pour servir de support à cette formation. Ces femmes ainsi formées et informées pourront recourir auprès des tribunaux pour obtenir gain de cause.

-formation des

Afin de lutter contre les effets néfastes de la coutume, le Gouvernement devrait accélérer l'élaboration du code

des personnes et de la famille qui doit être terminé en principe en 1994, et veiller à l'application effective de ce code sur tout le territoire dès sa parution.

Il devra également assurer une formation aux femmes et créer des cabinets de conseils juridiques à l'intention des femmes.

La mise en place des programmes IEC permet aux femmes de connaître leurs droits et de mieux en profiter notamment en cas de litige. Comme mesure complémentaire il faut créer des foyers ruraux avec le concours de la communauté villageoise pour laquelle ces foyers constitueront le moyen de se former et de s'informer.

On pourra faire appel à des organismes multi ou bilatéraux pour fournir des moyens et des outils pédagogiques et didactiques pour servir de support à cette formation. Ces femmes ainsi formées et informées pourront recourir auprès des Tribunaux pour obtenir gain de cause.

Les retombées de cette formation IEC se feront sentir:  
au niveau des secteurs suivants:

1' / la nutrition: la malnutrition est souvent liée au niveau de formation de la mère qui est influencé par la coutume.

2' / la santé maternelle et infantile :

3' / une meilleure gestion de leur foyer et de leur commerce  
l'élimination des préjugés sociaux et culturels permettent aux femmes en zones rurales de se lancer dans les activités rémunératrices.

### 3.2.1.3 Faiblesse de revenu

Les femmes disposent généralement de deux sources de revenu pour vivre:

- l'argent envoyé par le mari
- l'argent généré par les ventes des produits

La femme se dépense beaucoup mais en contre partie elle a une faible productivité car les femmes accèdent difficilement aux services de vulgarisation. De surcroît elle se trouve confrontée aux difficultés liées à l'écoulement des produits qui est un problème se situant sur le plan macro économique.

En premier lieu les femmes rurales se heurtent à un problème de circulation de personnes et de biens pouvant leur permettre d'écouler leurs produits.

Par ailleurs, elles s'adaptent très mal aux lois du marché de l'offre et de la demande.

Ne maîtrisant pas les différentes techniques de transformation et de conservation des produits en cas de mévente elles sont obligées de détruire leur stock.

Parmi les différentes solutions susceptibles de résoudre ce problème de faiblesse de revenus, nous pouvons retenir les suivantes :

- améliorer les moyens de transport desservant les centres de commercialisation.
- améliorer l'état des routes ou créer d'autres pistes rurales.
- créer de petites unités de transformation des denrées alimentaires dirigées par des femmes (voir Mali, Burkina Faso et Togo).
- prendre des mesures pour favoriser l'accès des femmes au crédit et aux moyens de formation.
- organiser des groupements qui s'emploient à améliorer les méthodes de production et de commercialisation.
- fournir une assistance pour la mise en place de services d'appui à base communautaire, en particulier la création de crèches et de garderie d'enfants qui dispenserait

également des conseils aux mères en matière de santé et de nutrition.

#### 3.2.1.4. Accroissement de la pénibilité des tâches

##### \* Approvisionnement en eau

Le problème d'approvisionnement en eau se pose sur plusieurs plans :

- l'absence de l'eau potable concourt à aggraver la santé de la mère et de l'enfant.
- l'éloignement des sources des lieux d'habitation contribue à la surcharge du travail.
- bien que ce problème soit commun à toutes les femmes, il se présente avec plus d'acuité chez les femmes dont le mari a migré parce qu'elle doit faire en plus, face seule à toutes les responsabilités du foyer.

Pour améliorer cette situation, il serait souhaitable de poursuivre les efforts visant à renforcer les systèmes d'approvisionnement en eau afin de leur faire bénéficier de l'eau potable à proximité de leur village.

En marge de ces efforts, les femmes devraient être informées des rapports qui existent entre l'eau, l'assainissement et la santé et être mobilisées dans le cadre d'une campagne d'amélioration de l'approvisionnement en eau. Elles doivent être également initiées aux techniques de maraîchage et d'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau.

Ceci permet d'une part aux femmes d'améliorer leur état de santé et d'autre part de leur procurer des revenus supplémentaires par la vente des produits maraichers.

### Allègement des tâches

les multiples tâches exécutées avec des moyens rudimentaires:

- contribuent à aggraver l'état de santé des femmes, les empêchant ainsi de mieux s'occuper de leurs enfants

- font que la productivité demeure faible.

Un accent particulier doit être mis sur la recherche et la vulgarisation de technologies appropriées susceptibles d'aider les femmes dans l'exécution de leur travaux. Des mesures doivent être prises pour favoriser l'accès des femmes aux services de vulgarisation.

## CONCLUSION

L'analyse de la situation de la femme qui a fait l'objet de la présente étude nous a montré le rôle combien indispensable des femmes dans le développement du pays : épouse - mère - reproductrice - productrice et chef de famille pour ne citer que ceux là.

Il s'agit ici dans le cas des femmes subissant l'impact de la migration de proposer des solutions pour atténuer les problèmes de ce groupe vulnérable que nous venons d'évoquer et ainsi améliorer leur situation pour une meilleure contribution au développement de la République Centrafricaine mais aussi pour mieux profiter de la rétribution du développement.

La résolution des problèmes doit être engagée d'un point de vue global par l'Etat et d'un point de vue sectoriel par les projets et programmes. Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'établir un système de coordination efficace entre les différentes structures oeuvrant pour la femme qui regrouperait la Direction de la Promotion Féminine (DPF), le Ministère du Plan et d'autres département concernés.

Mais tout ceci ne peut se faire sans une réelle volonté politique d'appliquer les actions et d'harmoniser les différentes approches d'intervention et sans une participation effective des principales concernées pour qu'elles puissent mieux en bénéficier.

ANNEXES

QUELQUES ETUDES REALISEES SUR LA FEMME DANS LE SENS DE  
L'INTEGRATION DE LA FEMME CENTRAFRICAINE DANS LE PROCESSUS DE  
DEVELOPPEMENT

WARIMU MUNIU, Mme Marie Thérèse KPOKA, Mme DEDE Danièle:  
Récensement et propositions d'activités à mener avec les  
femmes  
 Concours financier du PNUD, Bangui, 1990

Mmes: NANAMBA Léonie, Marie Thérèse KPOKA, Danièle DEDE  
Femme et développement participatif  
 Concours du PNUD, Bangui, 1992

Mme Danièle LIMBASSA Condition légale de la femme centrafricaine  
 Concours du FNUAP, Bangui, 1985

Mmes: Thérèse GBIBRI, Mme Danièle DEDE,  
 Mrs: NJAPOU Emile, GONDA Cyriaque  
Ebauche d'une politique de promotion de la femme centrafricaine  
 Concours financier de l'UNICEF, Bangui, 1988

Marie Thérèse KPWOCA Analyse de la situation de la mère et de  
l'enfant en RCA  
 Concours de L'UNICEF, Bangui, 1991

Marie Thérèse KPWOCA Rôle de la femme pour le suivi et le  
développement de l'enfant Unicef- bangui 1991

# BIBLIOGRAPHIE

Actes des rencontres Inter-Africains "Femmes et développement"  
déclaration de Bamako - septembre 1992.

ADAM AHMAT Analyse de l'Emploi dans le secteur non structuré  
moderne à Banqui ISSEA, Yaoundé 1986

Richard ANKER et Cathérine HEIN (BIT)

Inégalités entre hommes et femmes sur les marchés  
urbains du travail dans le Tiers-Monde.

B.A.D. Politique en matière d'intégration au Développement de  
la femme, septembre 1990

Banque Mondiale Analyse des principaux problèmes qui  
faussent l'égalité entre les hommes et les  
femmes et proposition d'un programme  
stratégique mars 1992

Jeanne BISSILLIAT Michel FIELOUX : Femme du Tiers-Monde  
Le Sycomore - Paris 1983

Danièle DEDE, Brigitte ZAMI et Carole ZANEFEI

Le droit et la condition de la femme en RCA  
document juridique de la DPF

FNUAP : Rapport 1991

FNUAP : Rapport 1992

FNUAP : Investir dans les Femmes objectif des années 1990

Juliette MINCES La Femme dans le monde Arabe  
Essai MAZARINE Paris 1986

Marie Thérèse KPWOKA : Rôle de la femme pour la survie et le développement de l'enfant février 1991.

Marie Thérèse KPWOKA, NGOUYONGBIA ZEZE Isabelle :

Rapport d'étude préparatoire à l'élaboration d'un programme d'action pour la promotion de l'intégration de la femme centrafricaine dans le processus de développement février - mars 1991

Projet CAF/85/P01 : Appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique de promotion de la femme centrafricaine

Rapport final mars 1988

OCDE : L'Intégration des Femmes dans les projets de Développement  
Paris 1986

ONU - FNUAP - CEPED - URD Condition de la Femme et Population le cas de l'Afrique Francophone

RCA/MINISTÈRE DU PLAN, DIVISION DE LA STATISTIQUE (BCR)

Résultats de l'analyse du recensement de la Population de 1988

RCA/MINISTÈRE DU PLAN/Projet U.P.P.

Fichier Thématique des Travaux réalisés dans le domaine de la population entre 1960 et 1992  
Bangui février 1992

RCA/UNIVERSITE DE BANGUI Union des Femmes Centrafricaines et leur impact sur la vie des Femmes à Bangui Mémoire de licence en sociologie 1990.

RCA/PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE : Liste des Femmes Centrafricaines par hiérarchie  
CEPRAC (Conseil permanent chargé de la Réforme de l'Administration Centrafricaine)

UNRISD : Femmes et Développement en Afrique de l'Ouest  
France, juin 1986

CEPED 1992

UNICEF : Analyse de situation de la mère et de l'enfant Centrafricains - Draft II Bangui sept 1992

UNICEF Analyse de la situation de la mère et de l'enfant en  
RCA juin 1991

Winifred WEETRES - VAGLIARI, Bernard GROSSAT

Les femmes dans le Développement

**Enquête sur l'impact de la migration par rapport au rôle et statut de la femme**

(Uniquement les femmes âgées de 15 à 50 ans)

**I/ IDENTIFICATION**

Zone	Lieu/village	N- ordre	Date de l'enq

1- Nom et prénom.....(facultatif) **CODES**

2- Age / /  date de naissance / /

3- Etat matrimonial:

Mariée  célibataire  Veuve   
 1                    2                    3

Séparée  divorcée  Union-libre   
 4                    5                    6

4- Niveau d'instruction:

Sans niveau  Primaire  Secondaire  Supérieur   
 1                    2                    3                    4

5- Activité:

Occupée  Sans travail  Femme au foyer   
 1                    2                    3

Etudiant  Retraitée  Autres   
 4                    5                    6

Si vous ne cochez pas "occupée" allez à la question 9

6- Statut dans l'activité:

Cadre  Employé  Ouvrier  Apprenti   
 1                    2                    3                    4

Aide familial  travailleur   
 5                    independant 6

7- Branche d'activité:

Agriculture  Pêche  artisanat   
 1                    2                    3

Commerce  Services publ  Autres   
 4                    et privés 5                    services 6

8- Secteur d'activité: Formel

Informel   
 1                    2

9 - Etes-vous chef de ménage ?

non  oui  (aller à 10)  
 2                    1

- Si non qui est le chef de votre ménage ?.....

10- Y'a-t-il des personnes qui vivent à votre charge?

oui  non  (aller à 11)

1  2

- Si oui combien

- Lien de parenté avec ces personnes à charge:

Propres enfants.....nombre   
conjoint.....nombre   
Parents.....nombre   
Autres.....nombre

II/ CAUSES ET CONSEQUENCES DES MIGRATIONS

11- Depuis 1988 (5 ans) avez-vous eu à migrer?

oui  non  (aller à 13)

1  2

Quel est votre itinéraire? (relever les localités citées par ordre du parcours)

4ème localité: .....  
3ème localité: .....  
2ème localité: .....  
1ère localité: .....

- Depuis quand êtes-vous ici ?.....

Pourquoi avez-vous choisi de vous installer ici

.....  
.....  
.....  
.....

- Depuis que vous y êtes, avez-vous constaté une amélioration dans votre condition de vie ?

oui  non

1  2

-Si oui comment ? .....

.....  
.....  
.....

-Si non pourquoi ? .....

.....

.....  
.....

- Quelle activité exercez-vous dans votre  
résidence antérieure ?.....

Et votre statut d'activité? .....

12- Etes-vous propriétaire des terres dans votre  
résidence antérieure ?

oui  non

13- Etes-vous propriétaire des terres dans votre  
résidence actuelle ?

oui  non

14- Avez-vous un membre de la famille de sexe masculin  
âgé de plus 15 ans qui a fait une migration (depuis  
janvier 1988)

oui  non  (aller à 15)

- Lien de parenté avec le migrant:.....

- Quel est le motif de son départ ?.....

- Son départ a changé quelque chose dans votre  
condition de vie ou votre statut ?

oui  non

- Si oui comment ?.....

15- Comment pensez-vous que votre condition de vie  
pourrait s'améliorer?

## TABLEAUX

### RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES FEMMES DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BOSSEMBELE

Tableau 1 Distribution des femmes par groupe d'âges

AGE	Effectif	Pourcent
15-19	23	16.7%
20-24	31	22.5%
25-29	32	23.2%
30-34	26	18.8%
35-39	9	6.5%
40-44	9	6.5%
45-49	8	5.8%
Total	138	100.0%

Tableau 2 Distribution des femmes selon l'état matrimonial

ETAT MATRIMONIAL	Effectif	Pourcent
mariée	92	66.7%
célibat	13	9.4%
veuve	9	6.5%
separée	4	2.9%
divorcée	8	5.8%
union-lib	12	8.7%
Total	138	100.0%

Tableau 3 Distribution des femmes selon le niveau d'instruction

INSTRUCTION	Effectif	Pourcent
sans niveau	92	66.7%
primaire	36	26.1%
secondaire	9	6.5%
superieur	1	0.7%
Total	138	100.0%

**Tableau 4** Distribution des femmes selon l'activité

ACTIVITE	Effectif	Pourcent
occupée	112	81.2%
sans travail	3	2.2%
menagère	21	15.2%
etudiante	1	0.7%
retraîtée	1	0.7%
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>100.0%</b>

**Tableau 5** Distribution des femmes selon le statut dans l'activité

Statut	Effectif	Poucent
cadre	3	2.7%
employée	1	0.9%
ouvrière	1	0.9%
aprentie	22	19.6%
aide familiale	85	75.9%
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>100.0%</b>

**Tableau 6** Distribution des femmes selon la branche d'activité

Branche d'activité	Effectif	pourcent
agriculture	73	65.2%
pêche	1	0.9%
artisanat	1	0.9%
commerce	31	27.7%
services publics et privés	1	0.9%
autres services	5	4.5%
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>100.0%</b>

**Tableau 7** Migration d'un membre du ménage (hommes) selon le groupe d'âges des femmes

Group d'âge	Femmes ayant répondu:		Total
	OUI	NON	
15-19	9	14	23
20-24	16	15	31
25-29	9	23	32
30-34	10	16	26
35-39	3	6	9
40-44	2	7	9
45-49	3	5	8
Total	52	86	138

**Tableau 8** Migration d'un membre de ménage (hommes) selon la situation d'activité des femmes

Activité	Femmes ayant répondu:		Total
	OUI	NON	
Occupée	42	70	112
Sans travail	1	2	3
Ménagère	9	12	21
Etudiante	0	1	1
Autres	0	1	1
Total	52	86	138

**Tableau 9** Migration d'un membre de ménage (hommes) selon le secteur d'activité des femmes

Secteur d'activité	Femmes ayant répondu:		Total
	OUI	NON	
Formel	1	3	4
Informel	41	67	108
Total	42	70	112

**Tableau 10** Repartition des femmes par branche d'activité selon le lien de parenté avec le migrant

BRANCHE	conjoint	Parent	Fils	Autres	Total
Agriculture	12	5	8	0	25
Commerce	6	0	7	1	14
Services	2	0	1	0	3
Total	20	5	16	1	42

**Tableau 11** Repartition des femmes par statut dans l'activité selon le lien de parenté avec le migrant

Statut	conjoint	Parent	Fils	Autres	Total
Aide familiale	3	1	3	0	7
Trav. indépend	17	4	13	1	35
Total	20	5	16	1	42

**Tableau 12** Repartition des femmes par secteur d'activité selon le lien de parenté avec le migrant

Secteur	conjoint	Parent	Fils	Autres	Total
Formel	0	0	1	0	1
Informel	20	5	15	1	41
Total	20	5	16	1	42

**Tableau 13** Statut de femme dans le ménage selon le lien de parenté avec le migrant

Statut dans le ménage	conjoint	Parent	Fils	Autres	Total
Chef de ménage	10	0	9	1	20
membre de ménage	15	7	9	1	32
Total	25	7	18	2	52

**Tableau 14** Distribution des femmes selon le lien de parenté avec le migrant et le motif de la migration

PARENTE	Chercher de travail	Chercher de diamant	Autres motifs	Total
Conjoint	7	6	12	25
Parent	1	4	2	7
Fils	3	2	13	18
Autres	1	1	0	2
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>52</b>

**Tableau 15** Impact de la migration des hommes sur les conditions de vie des femmes. "Son départ a changé quelque chose dans votre condition de vie ou votre statut?"

Groupe d'âges des femmes	OUI	NON	Total
15-19	4	5	9
20-24	7	9	16
25-29	5	4	9
30-34	8	2	10
35-39	1	2	3
40-44	0	2	2
45-49	1	2	3
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>52</b>

**Tableau 16** Impact de la migration des hommes sur les conditions de vie des femmes. "Son départ a changé quelque chose dans votre condition de vie ou votre statut?"

Situation d'activité	OUI	NON	Total
Occupée	21	21	42
Sans travail	0	1	1
Ménagère	5	4	9
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>52</b>

**Tableau 17** Impact de la migration des hommes sur les conditions de vie des femmes. "Son départ a changé quelque chose dans votre condition de vie ou votre statut?"

Statut dans l'activité	OUI	NON	Total
Aide familiale	2	5	7
Trav. Indépend	19	16	35
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>42</b>

**Tableau 18** Distribution des femmes selon le lieu de parenté avec les personnes à leur charge et la taille de celle-ci

Nombre	Enfant Fréquence	Conjoint Fréquence	Parent Fréquence	Autres parents Fréquence
0	10.5%	97.9%	70.5%	97.9%
1	23.2%	2.1%	14.7%	1.1%
2	15.8%	-	8.4%	1.1%
3	6.3%	-	2.1%	-
4	18.9%	-	1.1%	-
5	8.4%	-	1.1%	-
6 et +	16.9%	-	2.2%	-
<b>Total</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>